



Livret de l'étudiant·e 2018-2019

MASTER 2

DROIT INTERNATIONAL

**Parcours DROIT DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DE L'UNION EUROPEENNE**



[www ufr-dsp.parisnanterre.fr](http://www.ufr-dsp.parisnanterre.fr)

 **Université
Paris Nanterre
UFR DSP**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	2
PRÉSENTATION DE LA FORMATION	4
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	6
<i>UNIVERSITE</i>	6
<i>UFR</i>	6
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	7
MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR DSP	8
SERVICES NUMERIQUES.....	9
<i>Email universitaire</i>	9
<i>Espace Numérique de Travail (ENT)</i>	9
CALENDRIER 2018/2019	10
MAQUETTE MASTER 2 DROIT INTERNATIONAL PARCOURS DROITS DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE L'UNION EUROPEENNE.....	11
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS - SEMESTRE1	13
<i>UE - Matières fondamentale</i>	13
<i>UE - Langue vivante</i>	14
<i>UE - Complémentaire</i>	15
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS - SEMESTRE 2	17
<i>UE - Complémentaire</i>	17
<i>UE- Enseignement filière générale OU filière économique</i>	18
<i>UE- Mémoire et expose-discussion</i>	21
BONUS AU DIPLOME	22
STAGES.....	23
LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2014-2018	24
<i>Modalités générales</i>	24
<i>Modalités spécifiques</i>	24
<i>Déroulement et charte des examens</i>	24
<i>Délivrance du diplôme</i>	24
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	25
CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE	28
PLAN DU CAMPUS UPN.....	30

AVANT-PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginatif, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, co-Directeurs de l'UFR

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Objectifs :

La spécialité recherche « Droits des relations internationales et de l'Union européenne », a pour objectif de donner aux étudiants les moyens de comprendre le phénomène juridique dans le cadre de la mondialisation, via une formation approfondie dans les trois matières de base que sont le droit international public, le droit de l'Union européenne et le droit international privé, en mettant en évidence leurs interactions, leurs contradictions, leur complémentarité mais aussi leur effectivité. Les questions spécifiques qui se posent aux points d'articulation des différents droits internationaux et internes sont pris en compte dans le cadre de cours fondamentaux ; des aspects très significatifs, choisis parce qu'ils sont intellectuellement structurants et professionnellement utiles, sont approfondis dans les enseignements complémentaires, qui permettent d'aborder en profondeur certains droits matériels notamment dans le domaine des relations économiques internationales.

Conformément à la **vocation « recherche »**, l'accent est mis sur l'initiation à la recherche et une importance particulière est donnée à la méthodologie ; la rédaction d'un mémoire constitue l'un des objectifs premiers de la formation. Toutefois, cette formation ne méconnaît pas la dimension pratique des disciplines étudiées. Des professionnels, spécialistes de l'arbitrage commercial international et des contrats internationaux assurent une partie des enseignements. En alliant formation fondamentale et formation pratique, cette spécialité est également adaptée aux étudiants qui se destinent à une activité professionnelle dans une organisation internationale, en entreprise ou en cabinets d'avocats.

Débouchés :

Concours de l'enseignement supérieur, IEP et grandes écoles de commerce, concours du Ministère des Affaires étrangères, ENA, concours de recrutement des fonctionnaires internationaux, CRFPA/CAPA, services juridiques des entreprises, barreau.

Equipe pédagogique :

Mme. Affef Ben Mansour

M. Pierre Bodeau-Livinec

Mme. Clémentine Bories

Mme. Anne-Laure Chaumette, co-Directrice

M. Régis Chemain

Mme. Gwendoline Chirinos

Mme. Marina Eudes

M. Mathias Forteau

Mme. Asoid García-Márquez

Mme. Sophie Grosbon

M. Franck Latty

M. Daniel Muller

Mme Marie Nioche

M. Jean-Marc Thouvenin, co-Directeur

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, au programme, aux compétences visées et aux débouchés, veuillez-vous référer à la fiche formation en ligne :

<https://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

UNIVERSITE

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

UFR

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Responsables du master :

Jean-Marc THOUVENIN, Professeur

Anne-Laure CHAUMETTE, Maître de conférences HDR

Secrétariat :

Olympia COQ-VEYSSI – @ : olympia.coq-veyssi@parisnanterre.fr

Bâtiment F – Bureau 139 bis

200, Avenue de la République - 92001 NANTERRE Cedex

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13, ☎ 01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎ 01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎ 01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎ 01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎ 01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎ 01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎ 01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎ 01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎ 01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎ 01 40 97 71 01

MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR DSP

<p><u>Collège des professeurs</u></p> <p>ARCHAN Christophe BENLOLO CARABOT Myriam BOURASSIN-BACHMANN Manuella BOUSSARD Sabine CHAIGNEAU Aurore COHEN Antonin ROBINE David Le PILLOUER Arnaud WOLMARK Cyril THOUVENIN Jean-Marc</p>	<p><u>Collège des maîtres de conférences et doctorants</u></p> <p>BALLOT-LENA Aurélie BONELLI Laurent BOUJEKA Augustin BORIES Clémentine GROSBON Sophie LANNEAU Régis MEYER Julie OMARJEE Ismael BARTHE Denis NICOLAS Valérie ROZEZ Sophie</p>
<p><u>Collège du personnel administratif</u></p> <p>JORRE Isabelle IBORRA Sylvie THOMAS Lydéric</p>	<p><u>Collège des usagers - étudiants</u></p> <p>LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés) SHEYBANI Niki (UNI) PISA BURGOS Maxime (FAX) MILLIAT Karen (FAX) KASEM Sabrine (UNEF) GRAILLAT Nathan (UNEF) DESIRE Coralie (UNEF) SIROT Mathieu (UNEF) DUBOIS Emmeline (UNEF)</p>
<p><u>Collège des personnalités extérieures</u></p> <p>DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE</p> <p>DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM</p> <p>DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC)</p> <p>MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris</p> <p>PARANCE Béatrice, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières</p> <p>DUBIN Laurence, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières</p> <p>SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP</p> <p>SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège</p>	

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER 2018/2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p style="text-align: center;">Journée de Pré rentrée</p> <p style="text-align: center;">Début des cours magistraux Lundi 10 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des TD Lundi 17 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de la Toussaint Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine de révision tutorée Du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine des partiels et dérogatoires Du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de fin d'année Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019</p>	<p style="text-align: center;">Début des cours magistraux lundi 14 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Début des TD lundi 21 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances d'hiver Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée Du lundi 8 au samedi 13 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Semaines des partiels et dérogatoires Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances de printemps Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 1 Du lundi 27 mai au samedi 1 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée intersession du lundi 3 au samedi 15 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens de la 2^{ème} session (rattrapage) Du lundi 17 au samedi 29 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 2 Du jeudi 4 au vendredi 12 juillet 2019</p>
Jours fériés	
<ul style="list-style-type: none"> • Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 • Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 • Noël : Mardi 25 décembre 2018 • Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 • Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 • Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 • Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 • Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 • Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019

**MAQUETTE MASTER 2 DROIT INTERNATIONAL PARCOURS
DROITS DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE L'UNION
EUROPEENNE**

Code matière	SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	ECTS
	UE FONDAMENTALE				16.5
3JRI9001	-Cours de cadrage (Rapports de systèmes en droit international)	Cours	36h	M. THOUVENIN	6
3JRI9002	-L'application du droit international et européen dans les droits internes	Cours	26h	M.MULLER	6
3JRI9008	-Conférences d'actualité	Conférence	20h	M. LATTY/Mme BENLOLO-CARABOT	4.5
	UE COMPLEMENTAIRE				9
	<u>2 séminaires au choix :</u>				
3JRI9003	-Droits internationaux et droits internes	Séminaire	20h	M. FORTEAU	4.5
3JRI9004	-Droit européen et mondialisation économique	Séminaire	20h	M. CHEMAIN	4.5
3JRI9005	-L'ordre juridique européen : nature et relations avec l'ordre juridique international	Séminaire	20h	M. BODEAU-LIVINEC	4.5
	UE LANGUE VIVANTE				4.5
	<u>1 séminaire au choix :</u>				
3JRI9006	- Anglais juridique	Séminaire	24h	Mme CHIRINOS	4.5
3JRI9007	-Droit international (enseignement en anglais)	Cours	24h	A DETERMINER	4.5

Code matière	SEMESTRE 2	Nature	Durée	Enseignant	ECTS
	UE COMPLEMENTAIRE				6
	<u>1 cours au choix :</u>				
3JRI0001	-L'encadrement juridique des relations économiques internationales	Cours	24h	M.THOUVENIN	6
3JRI0002	-Droit des conflits de lois	Cours	24h	Mme NIOCHE	6
	UE ENSEIGNEMENT FILIERE GENERALE OU ECONOMIQUE				9
	<i>Filière générale : 2 séminaires au choix</i>				
3JDI0192	-Droit international pénal ou	Cours	24h	Mme CHAUMETTE	4.5
3JDI0193	-Droit international	Cours	24h	Mme EUDES	
3JRI0006	-Droit administratif européen et international	Cours	24h	Mme BORIES	4.5
3JRI0005	-Droit international et européen de l'environnement	Cours	24h	Mme GROSBON (à confirmer)	4.5
	<i>Filière économique : 2 séminaires au choix</i>				
3JDIY314	-Arbitrage international	Séminaire	24h	Mme DIAWARA Mme TORKOMYAN	4.5
3JDI0194	- Stratégie du contentieux international	Séminaire	24h	Mme GARCIA- MARQUEZ Mme BEN MANSOUR	4.5
3JDIY195	-Droit international des investissements	Cours	24h	M. LATTY	4.5
	MEMOIRE et EXPOSE-DISCUSSION				15
3JRI0010	Mémoire et exposé-discussion				15

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS - SEMESTRE1

UE - Matières fondamentale

3JRI9001	Cours de cadrage	Vol. horaire 36h	Jean-Marc Thouvenin
<p>Le cours vise à renforcer les connaissances en droit international public des étudiants, et à les préparer à l'exposé-discussion. Il revient de manière approfondie sur les fondamentaux du droit international, et interroge sur la nature de l'ordre juridique international.</p> <p>L'enseignement vise à renforcer l'esprit analytique et critique des étudiants, qui sont fréquemment appelés à formuler des argumentaires sur des questions données.</p> <p>Les manuels de base portant sur le droit international public sont tous pertinents. La lecture d'articles d'approfondissement est également au programme.</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Le contrôle prend la forme d'un oral de 15 mn, que les étudiants doivent préparer durant une heure sans l'aide d'une documentation.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Les étudiants sont évalués par un examen final de 3h.		

3JRI9002	L'application du droit international et européen dans les droits internes	Vol. horaire 26h	Daniel Müller
<p>Cet enseignement est un cours magistral de 26 heures, qui implique activement les étudiants par des lectures choisies ou des commentaires de décisions faits en classe pour alimenter le débat. Il est divisé en dix séances de deux heures et trois de trois heures.</p> <p>Le cours explore les rapports de système entre ordres juridique international, européens et internes, à partir d'une analyse précise à la fois des constitutions internes, des traités et actes internationaux, et de la jurisprudence. Divisé en quatre parties, l'enseignement se propose d'analyser les principes structurants des rapports de système (primauté, effet et applicabilité directs, mise en œuvre et exécution, entre autres), d'abord du point de vue du droit international, puis du point de vue du droit de l'Union européenne, et enfin du point de vue des droits internes. Une dernière partie est consacrée à l'étude de quelques thématiques significatives pour illustrer les rapports de système (immunités, nationalité et citoyenneté par exemple). La place et la nature singulière du droit européen des droits de l'homme et de la Convention européenne des droits de l'homme sont étudiées, en montrant tantôt les analogies, tantôt les différences avec le droit international général et le droit de l'UE. L'enseignement fait une place importante au droit comparé, notamment dans une étude des constitutions internes et de la place que celles-ci font au droit international et européen. La pertinence d'une approche plus théorique sur le monisme, le dualisme et le pluralisme des ordres juridiques est aussi interrogée.</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Les étudiants sont évalués par un examen final de cinq heures, au cours duquel ils doivent rédiger au choix un commentaire de texte ou une dissertation juridique. Les deux exercices testent avant tout la capacité de réflexion de l'étudiant et son égale aisance en droit européen et en droit international. La note finale est aussi pondérée par une note orale, attribuée en fonction de la participation active des étudiants et de leur implication tout au long des séances.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Un examen écrit de cinq heures, sur le même format que celui de la première session, est proposé en deuxième session.		

3JRI9008	Conférences d'actualité	Vol. horaire 20 h	Franck Latty & Myriam Benlolo-Carabot
<p>Les conférences d'actualité sont une caractéristique forte du M2. Elles portent sur des thèmes d'actualité du droit international, et sont données par des acteurs de ce droit, qu'il s'agisse de juges, de fonctionnaires internationaux, d'ambassadeurs, ou d'avocats.</p> <p>Les conférences d'actualité informent les étudiants non seulement sur l'actualité du droit international, mais également sur ses métiers et la manière dont ils sont exercés.</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Présence obligatoire		
Contrôle dérogatoire et session 2			

UE - Langue vivante

3JRI9006	Anglais juridique	Vol. horaire 24 h	Gwendoline Chirinos
<p>Il s'agit d'un cours d'anglais, mais spécifiquement destiné aux juristes. Il s'adresse aux étudiants qui estiment ne pas suffisamment maîtriser l'anglais juridique.</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Le contrôle prend la forme d'un écrit.		
Contrôle dérogatoire et session 2	En cas d'échec en première session, l'examen de seconde session prend la même forme.		

3JRI9007	Droit international en anglais	Vol. horaire 24 h	Professeur Invité
<p>Le cours porte chaque année sur un thème choisi par le professeur invité. Il est enseigné en anglais, en s'appuyant sur la technique pédagogique anglaise.</p> <p>Une bibliographie sera fournie par le professeur invité en charge de ce cours.</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Le contrôle sera organisé par le professeur en charge de ce cours, en principe sous forme d'une dissertation à rédiger dans un délai déterminé, qui sera envoyé au responsable du cours qui le corrigera.		
Contrôle dérogatoire et session 2	La seconde session sera organisée de la même manière.		

UE - Complémentaire

3JRI9003	Droits internationaux et droits internes	Vol. horaire 24 h	Mathias Forteau
<p>Ce séminaire explore, dans toute leur diversité, les relations qui s'établissent entre droit international et droit interne, sous un angle à la fois pratique et théorique. L'accent est en particulier porté sur le rôle des juridictions, internes, régionales et internationales, dans l'articulation des rapports entre normes provenant d'ordres juridiques différents. Parmi les questions qui seront étudiées, figurent notamment celle de savoir s'il existe des litiges de nature internationale qui échappent à la compétence du juge interne (théorie de <i>l'Act of State</i>, acte de gouvernement, immunités) ou qui relèvent par nature de la compétence de certaines juridictions internationales, celle de savoir comment, concrètement, le juge interne procède pour appliquer les normes internationales en droit interne ou encore celle de savoir si le juge interne est outillé pour connaître de litiges qui supposent d'établir des faits qui se sont produits à l'étranger (compétence universelle, établissement de la persécution dans le contentieux des réfugiés, par exemple).</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	<p>La note finale sera le produit combiné de quatre éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaque participant au séminaire devra soumettre (au moins) <u>un exercice écrit</u> (si deux sont rendus, seule la meilleure des deux notes sera prise en compte). - chaque participant au séminaire sera désigné <u>commentateur privilégié</u> d'un exercice écrit rendu par un de ses camarades (il lui appartiendra à ce titre de prendre la parole en premier lorsque nous débattons en séance de cet exercice écrit et de lancer la discussion en formulant des observations critiques et constructives). - chaque participant au séminaire participera à l'un des deux <u>travaux collectifs</u> prévus lors de la quatrième séance - chaque participant au séminaire se verra attribuer une note de <u>participation orale</u> 		
Contrôle dérogatoire et session 2	<p>En deuxième session, l'étudiant qui aurait échoué à la première session sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie de ses connaissances et compétences acquises au cours du séminaire.</p>		

3JRI9004	Droit européen et mondialisation économique	Vol. horaire 24 h	Régis Chemain
<p>Ce séminaire a pour but d'appréhender les interactions entre le droit développé par l'Union européenne et la mondialisation. Dans un premier temps est abordé l'étude des conditions dans lesquelles l'UE adapte son droit pour se conformer aux obligations issues d'un ordre économique international mondialisé. Puis sont mises en évidence les stratégies utilisées par l'UE pour peser elle-même sur l'évolution du droit international économique afin d'en tirer le meilleur parti en développant ses échanges... Dans un troisième temps les étudiants sont confrontés à une série d'études thématiques, concrètes et liées à l'actualité, qui permettent de bien mesurer les interactions ainsi à l'œuvre (par exemple dans le cadre de la protection des données personnelles exportées vers des pays tiers, des sanctions économiques adoptées par l'UE ou des réactions de l'UE aux sanctions économiques décidées par des tiers, à la promotion des intérêts européens dans le cadre des accords conclus avec des pays tiers...)</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	<p>Chaque participant au séminaire devra présenter deux travaux, l'un écrit et l'autre oral et se verra attribuer une note de participation orale.</p>		
Contrôle dérogatoire et session 2	<p>En deuxième session, l'étudiant qui aurait échoué à la première session sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie de ses connaissances et compétences acquises au cours du séminaire.</p>		

3JRI9005	L'ordre juridique européen, nature et relations avec l'ordre juridique international	Vol. horaire 24 h	Pierre Bodeau-Livinec
<p>Ce séminaire vise à appréhender les rapports de système entre l'ordre juridique européen et l'ordre international. Il est composé essentiellement de mises en situation, afin que les étudiants apprennent à appliquer leurs connaissances théoriques à des cas concrets et à travailler en groupe. Il est structuré autour de 3 volets, dans lesquels se répartissent les 6 premières séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier volet est consacré à la nature sui generis de l'Union européenne, afin que les étudiants comprennent dans quelle mesure celle-ci emprunte aux différents cadres d'expression du pouvoir (organisation internationale, fédération, confédération). - Le deuxième volet illustre le point de vue de l'Union européenne dans ses relations avec les autres sujets du droit international, à savoir : la manière dont elle se perçoit, la défense de l'autonomie de son ordre juridique, son ambition d'exporter ses valeurs, etc. - Le troisième volet témoigne du décalage entre ce point de vue de l'Union européenne et celui des autres sujets du droit international, qui la considèrent généralement comme une simple organisation régionale économique d'intégration dans leurs relations conventionnelles ou dans le cadre du règlement des différends, par exemple. <p>La dernière séance est une séance de restitution des connaissances acquises, sous forme de procès ou de colloque simulés, qui est assurée par l'ensemble des étudiants du séminaire. L'enseignant donnera durant son séminaire toutes indications utiles en termes de bibliographie</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Chaque étudiant participe à un travail collectif au moins, qu'il est chargé d'exposer, avec ses camarades, durant 3/4 d'heures environ. Il participe également au travail de restitution de la dernière séance. À l'issue du séminaire, chaque étudiant prépare une note de synthèse d'une dizaine de pages sur un sujet relatif à la thématique du séminaire. La note finale correspond à la moyenne de l'ensemble de ces notes, pondérée par la prise en compte de la participation orale de l'étudiant (notamment son implication dans l'ensemble des séances, ainsi que la qualité de ses réponses aux questions posées par les autres étudiants à l'issue de l'exposé de ses travaux).		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session serait convoqué à un oral d'évaluation approfondie de ses connaissances sur l'ensemble des thématiques abordées durant les dix séances du séminaire.		

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS - SEMESTRE 2

UE - Complémentaire

3JRI0001	L'encadrement juridique des relations économiques internationales	Vol. horaire 24 h	Jean-Marc Thouvenin
Le cours présente les dynamiques du droit international économique depuis ses origines, en présentant l'évolution du droit du commerce international, puis la lente maturation de la régulation internationale des relations financières internationales, accélérée depuis la crise de 2007. Au-delà d'un cours de droit international économique, il conduit à s'interroger sur l'éventuelle refondation du droit et des institutions des relations économiques internationales. L'enseignant donnera durant son cours toutes indications utiles en termes de bibliographie.			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Le contrôle prend la forme d'un devoir sur table de 5 h.		
Contrôle dérogatoire et session 2	En cas d'échec en première session, la seconde session prend la même forme.		

3JRI0002	Droit des conflits de loi	Vol. horaire 24 h	Marie Nioche
Les étudiants sont invités dans ce séminaire à approfondir des thématiques – inspirées par l'actualité juridique – particulièrement révélatrices des nouvelles tendances de la discipline. Les sujets sont choisis dans des domaines variés relevant tantôt du droit des personnes et de la famille tantôt du droit des relations économiques.			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Oral d'une vingtaine de minutes, évaluation approfondie des connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		
Contrôle dérogatoire et session 2	En cas d'échec en première session, la seconde session prend la même forme.		

UE- Enseignement filière générale OU filière économique

3JDI0192	Droit international pénal	Vol. horaire 24 h	Anne-Laure Chaumette
<p>Ce séminaire vise à l'approfondissement de la thématique des rapports de systèmes, à partir du droit international pénal. Cet approfondissement doit permettre : d'une part, d'assimiler les différentes modalités d'articulation du droit international pénal et des autres branches du droit international de manière à maîtriser leur application conjointe dans les situations concrètes où elle peut se présenter ; d'autre part, d'étudier les rapports entre l'ordre juridique international et l'ordre juridique interne à partir des relations qu'entretiennent les juridictions internationales et internes ; enfin, de s'interroger sur un éventuel dépassement de cette problématique à travers une nouvelle génération de juridictions, les juridictions internationalisées. L'enseignant donnera durant son séminaire/cours toutes indications utiles en termes de bibliographie.</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Oral de 30 min et travail collectif		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 20mn		

3JDI0193	Droit international humanitaire	Vol. horaire 24 h	Marina Eudes
<p>Ce séminaire a pour objectif d'acquérir ou de revoir les grands principes et mécanismes du Droit international humanitaire et surtout d'appliquer ses grandes notions théoriques à des situations de conflit armé passées ou présentes, ainsi qu'à de nouvelles problématiques apparues sur les champs de bataille. Autrement dit, il s'agit de tester la pertinence mais aussi les limites de cette discipline lors de son application pratique à des questions concrètes pouvant se poser aux décideurs militaires ou autres acteurs présents sur le terrain.</p> <p>Ce séminaire, qui sera noté sur la base du contrôle continu, a notamment pour objectif d'entraîner les étudiants à utiliser des méthodes de travail peu rencontrées avant le Master 2, en particulier la préparation de dossiers documentaires et d'exposés à plusieurs, ainsi que la tenue de débats structurés. Ainsi, dans la plupart des séances, un ou deux exposés seront présentés de manière dynamique par deux ou trois étudiants sur l'une des thématiques proposées. Chaque exposé fera ensuite l'objet d'une critique argumentée et constructive par des « discutants » préalablement désignés, également en charge de l'encadrement d'une discussion collective. Celle-ci sera alimentée par des réflexions issues de la lecture des ouvrages et articles et visionnages des films et documentaires proposés dans les dossiers documentaires présentés par les exposants quelques jours avant la séance.</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Le contrôle continu comprendra deux notes accordées à chaque étudiant ayant obligatoirement présenté deux exposés s'appuyant sur un dossier écrit et une note supplémentaire composée de sa participation orale en général et de son travail accompli en tant que "discutant" dans une ou deux séances. Un travail collectif supplémentaire pourra aussi être proposé lors de la dernière séance.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 20 min		

3JRI0005	Droit international et européen de l'environnement	Vol. horaire 24 h	Sophie Grosbon (à confirmer)
Le cours porte sur les interactions entre les différentes branches du droit international liées à la protection de l'environnement (droit des changements climatiques, droit de la biodiversité, droit de la mer, droit économique international, droit pénal international...). Il aborde également la question de la responsabilité des multinationales pour violation du droit de l'environnement.			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Le cours vise à développer la méthodologie de la recherche en sciences juridiques. Il s'agit donc d'apprendre à rédiger un article scientifique sur un des différents thèmes abordés.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 20 minutes portant sur le cours dispensé.		

3JRI0006	Droit administratif international et européen	Vol. horaire 24 h	Clémentine Bories
Le cours aborde la mise en œuvre du droit de l'Union européenne (droit européen administratif) ainsi que les questions soulevées par le droit des organisations internationales d'une manière plus générale (droit international administratif) ; il accorde également de larges développements à la survenance de phénomènes nouveaux de régulation au-delà des Etats (droit administratif mondial). Le cours vise tant les aspects institutionnels et le droit des sources que le droit de la fonction publique internationale. L'enseignant donnera durant son séminaire/cours toutes indications utiles en termes de bibliographie.			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Contrôle continu et examen final.		
Contrôle dérogatoire et session 2	En cas de passage en seconde session, oral général d'une demi-heure avec préparation d'un sujet (exposé de 15mn) et discussion.		

3JDIY314	Arbitrage international	Vol. horaire 24 h	Mme DIAWARA Mme TORKOMYAN
Dans le cadre de ce cours sont présentées suivant une logique pragmatique et pratique l'ensemble des étapes successives, de la saisine à la sentence, qui conduisent au rendu d'un arbitrage. Toute la formation comprend une forte dimension pratique et conduit notamment à des exercices de simulation.			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Ecrit 3h ou Oral 15 minutes		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral 15 minutes		

3JDIY195	Droit international des investissements	Vol. horaire 24 h	M. LATTY
<p>Ce cours explore en profondeur les principaux aspects du droit international des investissements. Chaque séance de 3 heures est consacrée à l'étude d'un thème spécifique. Les étudiants sont, en parallèle, invités à travailler sur des décisions arbitrales « brutes ». Après une première séance introductive consacrée au développement historique et aux sources et sujets du droit des investissements, les séances suivantes sont consacrées à l'analyse des principales clauses contenues dans les traités d'investissement et au règlement des différends Etat/investisseur étranger. Les deux dernières séances se concentrent sur les rapports entre le droit des investissements et d'autres branches du droit (droit de l'Union européenne, droits de l'homme, droit de l'environnement).</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Oral de 15 min		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 15 min		

3JDI0194	Stratégie du contentieux international	Vol. horaire 24 h	Asoid GARCIA-MARQUEZ Affef BEN MANSOUR
<p>Dans le cadre de ce cours sont envisagées les différentes stratégies qui permettent de régler un litige du commerce international : qu'il s'agisse de procéder à un arbitrage international ou à une médiation ou encore d'assurer la mise en œuvre ou la contestation des décisions rendues. Si l'arbitrage international est une solution privilégiée de règlement des litiges dans le cadre du commerce international, ce mécanisme de résolution des différends ne présente d'intérêt que dans la mesure où il conduit effectivement au rendu et à l'exécution d'une sentence. Ce cours porte donc deux dominantes. Dans un premier temps l'accent est mis sur les différentes méthodes de résolution de différends internationaux, les interactions entre les différents intervenants (clients, avocats, arbitres, et autres) et plus particulièrement, dans le cadre d'un arbitrage international, sur les risques qu'une sentence arbitrale soit entachée d'illicéité. Ainsi, la procédure générale d'arbitrage sera étudiée en mettant l'accent sur les impératifs procéduraux et bonnes pratiques auxquels il convient de veiller non seulement pour qu'un arbitrage soit efficace mais aussi pour éviter l'annulation de la sentence arbitrale qui en découle. Dans un second temps, le cours s'intéresse davantage aux effets d'une sentence effectivement rendue pour apprécier sous un angle pratique les conditions de sa reconnaissance et de son exécution dans les droits internes, ou les possibilités de son annulation par un juge national.</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	Participation à un ensemble d'exercices pratiques et oraux, dont l'aboutissement peut prendre la forme d'un examen terminal d'évaluation des connaissances.		
Contrôle dérogatoire et session 2	L'étudiant qui aurait échoué à la première session ou qui bénéficierait d'un régime dérogatoire sera convoqué à un oral d'évaluation approfondie de ses connaissances et compétences que le séminaire a vocation à transmettre.		

UE- Mémoire et expose-discussion

3JRI0010	Mémoire et Exposé-Discussion		
<p>Les étudiants doivent composer un mémoire de recherche sur un thème qu'il choisisse en accord avec un membre de l'équipe pédagogique qui valide le sujet et dirige la recherche. Il fait l'objet d'une soutenance devant un jury de deux personnes.</p> <p>L'exposé-discussion porte sur le droit international public et le droit de l'Union européenne, ou le droit international public et le droit international privé, selon le choix des étudiants.</p>			
MODALITES DE CONTROLE			
Contrôle continu	<p>En ce qui concerne l'exposé-discussion, les étudiants tirent un des sujets préparés par l'équipe enseignante, puis disposent d'une heure pour préparer un exposé de 10 mn, sans l'aide de documentation. Ils présentent ensuite leur exposé devant un jury de 2 membres de l'équipe enseignante, qui engage la discussion à partir de l'exposé, et peut également solliciter l'étudiant sur tout autre thème relative aux matières choisies.</p> <p>Le mémoire est pour sa part soutenu devant un jury composé de deux membres de l'équipe enseignante</p>		
Contrôle dérogatoire et session 2	<p>Une note inférieure à 7 à l'exposé discussion à la première session oblige l'étudiant à passer la même épreuve, mais avec un sujet différent, lors de la seconde session. En cas de note inférieure à 7 à la seconde session, le diplôme n'est pas délivré.</p> <p>Concernant le mémoire, une note inférieure à 10 à la première session oblige l'étudiant à améliorer son mémoire afin de le soutenir à nouveau en seconde session. En cas de note inférieure à 10 à la seconde session, le diplôme n'est pas délivré</p>		

BONUS AU DIPLOME

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez-vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez-vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages :

Oumaïma TENACHI

1^{er} étage du bâtiment F

Bureau 139bis

i.jorre@parisnanterre.fr

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Durée du stage : précisez la durée (*par exemple* : "3 mois" ; *proscrire absolument* "de 3 à 6 mois")

Date du début du stage : indiquez la date de début du stage : *par exemple* : "à partir de février 2018" ou *précisez s'il existe une période bloquée lors de la formation* (*par exemple* "février à avril 2018") **Attention, la durée du stage de la formation continue est financée à hauteur de 3 mois maximum (équivalent à 420 heures). Important** : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury.

LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2014-2018

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33 Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 - Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. **Une salle d'examen spécifique**: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. **L'utilisation d'aides techniques** : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate, ...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

Séance du CA du 7 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits adéquats.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.

PLAN DU CAMPUS UPN





<http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>